



56 rue Naguet de Saint Vulfran
76 490 Villequier
culturesjazz@gmail.com
<https://www.culturesjazz.com/>
06 25 27 73 92

10 mai 2023

NORMA
Citis "Le Pentacle" Bâtiment B
5 avenue de Tsukuba -
14200 Hérouville Saint-Clair

Monsieur le Directeur
Monsieur le directeur de projet ,
Madame La coordinatrice ,

Je me permets de m'adresser à vous afin de vous transmettre mes remerciements pour votre travail conduits avec objectivité , et engagement lors de la concertation Musiques actuelles organisée ce mardi 9 mai au Triton .

Pour autant je vais me permettre après avoir communiqué avec différents participants à cette réunion , en présence du trésorier de l'association , de vous faire un retour de cette réunion de notre point de vue et vous en communiquer les angles techniques et de raisonnement (analyse et compréhension) ainsi que les émotions vécues inhérentes à ma place d'artiste et d'Autiste asperger .

Conformément à l'ordre du jour , l'objectif de cette réunion , était de transmettre à la Norma en présence des institutions publiques concernées , nos points de vue respectifs concernant le prochain contrat de filière et les enjeux sectoriels : Quelle priorités et dynamiques sur notre territoire ?

Tout d'abord , je souhaitais aborder un premier sujet : nous étions plusieurs à ne pas connaitre le contrat de filière .

Pourtant , me concernant , en contact avec les directeurs Musiques actuelles , Commune , Communauté de commune CAUX SEINE AGGLO , du département de Seine Maritime , de la Région de Normandie , à l'époque du RMAN et du FAR , les responsables du bureau et le directeur du Far lui même , ainsi que le responsable Musiques actuelles du CNM , Monsieur Marc Thonon , actuellement en arrêt maladie , avec lequel je me suis entretenue à plusieurs reprises , tout autant que le responsable des aides , Monsieur Paul Lavergne , aucun de ces interlocuteurs ne m'ont fait part de cette possibilité de soutien .

Etonnant ou pas

A savoir que ma position , dans un système extrêmement conventionnel en matière de cultures , ou " le nerf de la guerre est l'argent " , m'a expliqué la responsable de l'association la Fée sonore , est simplement la position d'une artiste très encrée sur son rôle de créatrice et liée bien volontiers , à l'idée de " L'Art et la révolte " d'Albert Camus . Rien n'est acquis et chaque jour nous met face à nous même , une page blanche devant les yeux , pour réécrire et se réaxer sur l'essentiel des actions culturelles : donner un accès à tous à la culture , éduquer émotionnellement , transmettre l'histoire des artistes et de la musique et divertir en éveillant un nouveau public à la diversité culturelle ,

Parfois l'un , l'autre ou tout à la fois .

Tout cela avec constante , le respect des droits culturels , visant à lutter contre toutes les discriminations .

Voilà un enjeu fondamental " sectoriel " , je modifierai sans détour par un enjeu sociétal de la culture , dans la filière des musiques actuelles. Objectif défini , lors de la création du ministère des affaires culturelle issue du conseil de la résistance , et par lequel il fut édicté l'idée qu'il devait servir à lutter contre toutes les formes de discriminations , de racismes et de violences . A l'issue de ce postulat , ce sont les MJC qui en sont devenues les porte paroles territoriaux , dont la première fut inaugurée au Havre .

Je comprends parfaitement cette idée qui consiste à exposer le fait que " l'argent soit le nerf de la guerre " . mais de l'argent pour qui et pourquoi ? N'est ce pas là un enjeu d'intérêt général , dans le respect des politiques nationales , visant à appliquer une réflexion des deux sénatrices de Seine Maritime , à l'origine du rapport sénatoriale de 360 page : La Culture : une politique concertée , des compétences partagées.

Conséquence de ce rapport la création du COREPS , décidé des 2019 par les parlements et ministères , qui touche de manière général toutes les orientations culturelles , et de façon particulière les musiques actuelles .

C'est un enjeu tout autant important que la problématique des éco-festivals . Seul 25 % de personnes intéressées par la culture iront un jour à un festival....La politique globale vise tout le monde dans un environnement rural , et des bassins d'activités dépourvus de nombreuses structures et axes de développement diversifié.

Nous défendons chacun nos idées et considérons que notre travail est fort et courageux .

Je travaille plus de 20 heures par jour. Tout est bloqué concernant mon salariat , malgré l'éligibilité par le FONPEPS concernant l'embauche d'un CDI .

Je dédie ce temps administratif à une seule cause : la Lutte contre toutes les discriminations et la violence par la défense des artistes Jazz , blues , RAP , caribéens , insulaires , musiques du monde et apparentées et des propositions de diffusions territoriales et d'actions culturelles visant le JAZZ , mais pas seulement , également la naissance d'un lieu territorial à vocation culturelle ou la création d'un réseau de diffusion internationale puisqu'il semble qu'en Normandie celle à qui cette responsabilité a été confié est l'association FOCUS JAZZ Normandie , qui contrairement à moi possède les fonds et subventions régionales afin d'employer une coordinatrice . J'ai pu voir que les adresses semblaient toutes correspondre à une même localisation

« La lutte contre le racisme, contre les discriminations, contre tout ce qui sépare. C'est ça le Jazz ! » Audrey Azoulay . Unesco .

I- Présentation

- Vous avez introduit les éléments administratif constitutifs de la gestion de l'association NORMA , décidés lors de l'assemblée constitutive du 27 octobre 2022 par 76 membres fondateurs .

N'ayant pas la liste des adhérents et des membres fondateurs je suis donc allée me la procurer.

J'ai pu y lire que pour être adhérent , les éléments suivant en étaient les paramètres .

- Personnes morales de droit privé (associations et sociétés commerciales)
- Personnes morales de droit public (régies personnalisées, EPCC...)
- Collectivités territoriales
- Personnes physiques

J'ai sollicité à plusieurs reprises une demande d'adhésion qui a été rejeté , sur le seul motif , d'une position trop militantiste et n'étant pas assez ancienne dans le paysage des structures associatives territoriales . je reprends les éléments transmis par Marina suite à l'exposition de ma demande d'adhésion.

Je rappelle l'objet de l'association inscrit sur votre prospectus : " NORMA a pour objet de fédérer , accompagner et renforcer les musiques actuelles en Normandie dans le respect des droits culturels et des enjeux sociétaux "

Les droits culturels s'inscrivent dans le cadre juridique des droits de l'homme. Ils visent à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux.

Je constate donc un premier litige qui par positionnement des responsables : bureau de l'association, je n'ai pu intégrer au titre des éléments généraux, mentionnés auprès des institutions publiques, dédiées au contrôle des actes de votre association, l'élément de droit fondamental, l'accès égalitaire. En effet par cette exclusion d'accès à l'adhésion, a été acté une discrimination évidente. D'une part aux possibilités de faire partie du conseil d'administration, d'autre part de me présenter à l'élection du bureau.

Cet élément constitutif de discrimination sera donc évoqué auprès des autorités compétentes. Son impact est très important car au delà de l'engagement administratif c'est l'accès aux possibilités d'être soutenue par le contrat de filière, dont personne n'avait mentionné l'existence.

Définissant les quatre objectifs, nous avons pu lire sur ce prospectus que l'association NORMA :

- Produire et diffuser de la connaissance sur les caractéristiques de l'écosystème normand afin qu'il se renforce et anticipe les mutations sociales
- Analyser, prioriser les besoins professionnels des acteurs et actrices de la région et les accompagner avec pertinence et efficacité dans leurs trajectoires artistiques, techniques, administratives.
- Structurer une parole représentative argumentée du secteur dans le but d'alimenter la réflexion sur les évolutions des politiques publiques en faveur des musiques actuelles.
- Animer un dialogue permanent au plus près des territoires pour favoriser les coopérations, le développement des projets et de l'innovation.

Pour ce faire l'association remplira les missions d'intérêt général suivantes :

- Observation sectorielle
- animation et coopération territoriale
- Développement professionnel
- valorisation publique

Je prends acte de la liste des adhérents

LES ADHÉRENT-ES

CALVADOS :

NEUVIEME RUCHE (Caen), ART'SYNDICATE (Caen), LE CARGÖ / NDK / ASSO ART'S ATTACK (Caen), FOCUS JAZZ (Hérouville-Saint-Clair), Le DOC (Saint-Germain-D'Ectot), AMC LES TONTONS TOURNEURS (Mondeville), RADIO 666 (Hérouville Saint Clair), MUSIKOBLOKOS (Bayeux), CS PARAPROD (Caen), COLLECTIF TOUJOURS (Caen), RENDEZ-VOUS PRODUCTION (Caen), LE LABO DES ARTS (Caen), HAPPY JAZZ CLUB (Lingèvres), FESTIVAL SAOTICOT / ASSO IRIS'SON (Langrune-sur-mer), SNARK (Mondeville), LA NOUVELLE MACHINE (Deauville), LES FESTIVES D'EMIEVILLE (Emieville), LA LOURE (Vire), LE TUNNEL (CAEN), CSF ACCORD PRODUCTION (Colombelles)

L'EURE :

LA GARE AUX MUSIQUES (Louviers), LE SILO (Verneuil-sur-avre), FESTIVAL CSALP (Grossoeuvre), L'ECHO (Pont-Audemer), LE TANGRAM (Evreux), ROCK MON FORT (Montfort-sur-Risle), FESTIVAL ROCK IN THE BARN (Vexin-sur-Epte), RESEAU AMARE

MANCHE :

CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR (Montmartin-sur-Mer), MUSIKENSAIRE (Saint-Pierre Eglise), LE CIRCUIT (Cherbourg), RADIO SUD MANCHE (Avranches), ARTERRE (Quettehou), THE GREENROOM (Granville), LES PLUIES DE JUILLET (Villedieu-les-poêles), FESTIVAL LES ART'ZIMUTES (Cherbourg-en-Cotentin), FESTIVAL LES GRANDES MAREES (Jullouville), MAREE MODERNE (Granville), MAMACHAP (Agon-Coutainville)

ORNE :

ANDRÉ CAILLOT, TFT Label (L'Aigle), RADIO PULSE (Alençon), BICHES FESTIVAL (Rai), ART SONIC (Briouze), LE RAVE (Flers), FESTIVAL ALPHAPODIS (Alençon), DOUCE AMERE (Crouttes), LA LUCIOLE (Alençon)

SEINE-MARITIME :

ART EN SORTI (Fécamp), LE CEM (Le Havre), LE TRIANON TRANSALTANTIQUE (Sotteville-lès-Rouen), LA FABRIK A SONS (Bolbec), LE KALIF (Rouen), LE 106 (Rouen), LA TRAVERSE (Cléon), ARCADE (Notre-Dame-de-Gravenchon), FESTIVAL LE MURMURE DU SON (Eu), DISTANCE TOUR BOOKING (Rouen), LA FEE SONORE (Yvetot), DU SON A LA MAISON (Saint-Valery-en-Caux), PETE THE MONKEY (Le bourg-dun), POLE MUSIQUES ACTUELLES DU CONSERVATOIRE DE PETIT-COURONNE ET GRAND-COURONNE, FESTIVAL CHANT D'ELLES (Rouen), POLE MUSIQUES ACTUELLES DU CONSERVATOIRE CAUX-SEINE (Lillebonne), ECFM (Canteleu), PAPA'S PRODUCTION (Le Havre), LEZARD ZEBRE (Rouen), JAZZ EN SEINE (Rouen)

Je prends acte de la composition du bureau et du conseil d'administration organisé en quatre collèges.

DÉTAIL DE MEMBRES ÉLUS ET INSTITUTIONNELS :

Collège diffusion

- Céline Ferry, secrétaire de l'association (Directrice de La Luciole à Alençon, département de l'Orne)
- Matthieu Cattoni, co-président (Coordinateur du festival Les pluies de Juillet, Le Tanu, département de La Manche)
- Olivier Hamon, trésorier de l'association (Coordinateur et programmateur du festival Rock Mon Fort, Monfort-sur-Risles, département de l'Eure)

Collège production

- David Rapetti (Booker, AMC / les tontons tourneurs, Caen, département du Calvados)
- Isiah Morice, secrétaire de l'association (Coordinateur, Chauffer dans la noirceur, Montmartin-sur-mer, département de La Manche)
- Julien Costé, trésorier de l'association (Directeur délégué, SCOP Art'Syndicate, Caen, département du Calvados)

Collège pédagogie et pratiques musicales

- Sandrine Mandeville, co-présidente (Directrice du CEM, Le Havre, département de Seine-Maritime)
- Stéphane Maunier (Directeur du Kalif, Rouen, département de Seine-Maritime)
- Franck Tilmant (Coordinateur, programmateur et professeur de musiques actuelles, L'Echo, Pont-Audemer, département de l'Eure)

Collège ressources et médias

- Jean-Christophe Aplincourt (Directeur du 106, Rouen, département de Seine-Maritime)
- Raphael Malandain (Chargé du projet numérique, la Fabrik a sons, département de Seine-Maritime)
- Mathias Helbert (Animateur du réseau Rave, Flers, département de l'Orne)

Membres institutionnels

- Pour l'État
- Frédérique Boura, Directrice régionale des Affaires Culturelles de Normandie
- Charles Desservy, Directeur régional adjoint des Affaires Culturelles de Normandie
- Mélanie Ozouf, Conseillère musiques actuelles et danse de la DRAC Normandie
- Pour la Région Normandie
- Patrick Gomont, Vice-président du Conseil régional de Normandie, représentant du Président de la Région Normandie M. Hervé Morin
- Rodolphe Thomas, Vice-président du Conseil régional de Normandie
- Catherine Morin-Desailly, Conseillère régionale de Normandie
- Brigitte Choquet, Conseillère régionale de Normandie
- Robin Devogelaere, Conseiller régional de Normandie

Je prends donc acte que l'association anciennement le RMAN nouvellement la NORMA , n'a pas souhaité intégrer notre structure et ce à deux reprises . Début janvier 2022 et le 28 novembre 2022 , la discriminant en conséquence d'accès aux fonds publics par le programme de soutien et de développement.

C'est donc par courrier recommandé , que je vous fais part du fait que je transmets cette décision qui engendre inévitablement , un litige qui va donc voir motiver la demande auprès des pouvoirs publics de bien vouloir en prendre acte , demandant l'arbitrage de la ministre de la culture , mentionnant auprès du préfet en charge territorialement de la lutte contre toutes les formes de discrimination de cette position vis à vis de notre association. Chacun peut encore reconsidérer cette position à tout moment.

Nos adhérents sont informés par le moyen des réseaux sociaux et mail .

Veuillez trouver ci joint , l'information mentionnée .

Chers amis, c'est en pleine rédaction d'un courrier adressé à la nouvelle entité régionale la NORMA fusion du RMAN et du FAR , aux mêmes membres adhérents du RMAN, au bureau élu en décembre 2022 qui avait refusé à l'association Cultures Jazz, l'accès au réseau musiques actuelles de Normandie sur motif de " position militantiste de sa présidente " , ce qui signifie en terme de discrimination, une discrimination pour des positions politiques différentes. En effet chacune des positions de l'association a été défendue en conséquence d'une analyse factuelle des politiques publiques des musiques actuelles sur le territoire normand et en particulier sur le bassin du siège social de l'association. Il est évident que la place du Jazz y est très fortement discriminé. Cette discrimination a été évoquée auprès de 4 ministères , 6 institutions et plusieurs responsables politiques :

Ministères et délégation publique.

- ministère de la culture , Rima Abdul Malak
- ministère des finances publiques, Bruno Lemaire
- secrétariat des associations qui a transmis au ministère en charge de la jeunesse et des associations, en cours de traitement , Marlène Schiappa
- enfin auprès de la DILCRAH , délégation interministérielle de lutte contre toutes les discriminations, Élise Fadjeles.

Institutions Territoriales

- DRAC, Mélanie Ozouf responsable musiques actuelles
- Région, Lucas Blaya , responsable Musiques actuelles
- département de Seine-Maritime , Monsieur Bertrand Bellanger , président du département de Seine-Maritime, Madame Bisson , responsable musiques actuelles et Madame Tacounet, responsable du service culture et patrimoine
- Communauté de communes, madame Virginie Carolo , madame Fabienne Duparc, éducation artistique et culturelle, et son directeur de conservatoire départemental de secteur (Notre Dame de Gravenchon)
- Jean-Philippe THIELLAY, directeur du CNM
- Monsieur Marc Thonon , responsable musiques actuelles CNM
- Monsieur Paul Lavergne, responsable aide CNM
- Association Focus Jazz Normandie, Catherine L'ancien.

Élus

- Mairie de Rives en Seine, Bastien Coriton
 - Député de secteur , Gérard Leseul
 - Christophe Bouillon, président de l'association des petites communes de France.
- Monsieur Édouard Philippe, maire du Havre et membre du conseil d'administration de l'observatoire ODIA Normandie.

3 lancements d'alerte ont été transmis auprès des ministères nommés ci dessus et actés par leurs soins.

Il est clair que les conséquences sont très lourdes en matière de blocage de développement. La confiance de la région en matière de JAZZ a été accordée depuis plus de 10 ans à l'association Focus Jazz Normandie, qui bénéficie d'un soutien pour l'embauche d'une coordinatrice et d'action culturelle proposées.

La proportion d'associations présente au sein du Norma montre en évidence la sous représentation du Jazz, des musiques caribéennes et insulaires , du Monde, Rap Quelle en est la raison. Mon observation: un fonctionnement clanique rejetant toute personne étrangère à ce clan et opposition aux directions de gestion et d'administration de la dite association . De nombreux favoritismes y sont évidents.

C'est donc une discrimination d'accès aux biens et fonds publics , de par ma simple personnalité.

Est ce cela l'application de l'article 1 de la déclaration universelle des droits de l'homme ?

De toute évidence non.

Cette discrimination de soutien a pour conséquence ma fatigue et le burn out vécu l'an passé, le déséquilibre financier malgré des propositions fortes , le travail immense fourni et un réseau de musiciens et acteurs du Jazz et apparentés , majeurs en France et à l'étranger.

Si l'association, en difficulté financière, ayant constamment alerté les responsables publics voit ses difficultés s'aggraver , toujours dans l'attente de retour de soutien de certaines institutions et sollicitant une nouvelle fois l'accès au programme du contrat de filière du réseau musiques actuelles. Ce programme permet le soutien du développement des actions en milieu rural entre autre.

Juillet 2023 est la date de commission.

D'ici-là, une assemblée générale va être organisée . Je vous invite à prendre connaissance des possibilités d'actions culturelles sur le territoire normand proposées par l'association Cultures Jazz , actions visant à éveiller un nouveau public, soutenir des pratiques éducatives associées à l'association M'pulse d'éducation artistique et culturelle, la production avec le label Anjiramusic et bien sûr les actions de lutte contre toutes les formes de discrimination par ce qu'est le Jazz dans son essence, sur définition de l'UNESCO par sa présidente et le soutien à la fondation du Jazz Herbie Hancock .

L'association Cultures Jazz, est porteuse du local " Au passage des champs aux Arts " souhaite proposer un premier centre du Jazz, " Bessie Smith" regroupant l'ensemble des archives Jazz produite sur le territoire normand et être un modèle de développement proposé sur chacune des régions françaises. 18 régions, 18 centres. Ce lieu expérimental serait un lieu a vocation culturelle.

L'association Cultures Jazz est le socle de l'ensemble des propositions. Pas de local , pas de propositions .

En conséquence de ces dernières actions , des retours , les décisions définitives au vue des difficultés financières seront prises.

Cela n'empêchera pas la diffusion des informations relatives aux circonstance de discrimination par une campagne de presse revenant sur le principe même de discrimination effectivement vécue par l'association et sa présidente.

Je vous souhaite une belle journée, continuant ce combats douloureux, il va s'en dire , ma paupérisation un peu plus lourde chaque jour , par la suppression de droits fondamentaux.

Pire , chaque responsable , a pu avoir connaissance de mon Autisme Asperger,. Cette situation sera évoqué auprès du CRA à la date déjà convenu...Une double discrimination effective.

33 années d'engagement sur les territoires français en tant qu'enseignante, 13 ans de présidence et de direction d'association, 3 ans de combats et d'actions pour la protection des artistes Jazz et leur diffusion , 9 mois de combat , pour faire survivre cette association , enfermée , sans moyen de locomotion et aux blocages excluants ayant été vécu comme le résultat d'une violence institutionnelle sur personne vulnérable, ayant engagé la faillite de l'association et la dégradation des conditions de vie de sa présidente. Si rien ne bouge, j'abdiquerai par usure et dégoût face à une injustice évidente et une inégalité qui l'est encore plus. L'égalité et Légalité sont la garantie d'une démocratie saine.

Je remercie les ministères et leurs ministres du suivi constant de la problématique rencontrée. De leur bienveillance et de leur compréhension effective. Si les ministres ont compris, chacun des interlocuteurs territoriaux était donc en mesure de comprendre et d'agir.

Afin de permettre à ceux qui ne veulent pas lire d'avoir connaissance des informations, une vidéo va être réalisée.
Je vous tiens informé de l'organisation de l'assemblée générale très prochainement.

Avec tous mes remerciements et mon Amour

Virginie Guillaumet
La présidente de Cultures Jazz

Je rappelle que la France vient d'être sollicité par l'ONU pour mobiliser plus d'efforts pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

Vous trouverez ci joint l'ensemble des échanges avec Marina Parks , coordinatrice anciennement du RMAN et nouvellement de NORMA.
J'envois en copie au directeur régional Musiques actuelles et futur directeur de la NORMA , Monsieur Lucas Blaya l'ensemble des éléments transmis avec un courrier lui étant personnellement adressé.

Vous remerciant par avance , d'acter la reception de ce courrier , je vous prie d'accepter mes salutations respectueuses

Virginie Guillaumet
Présidente de l'association CULTURES JAZZ